

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 avril 2016

L'an deux mil seize, le huit avril à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. André LESCURE.

Présents : MM LESCURE, MAGNOUX, MORENA, SALLES, GORSE, BOURGEADE, BOSSOUTROT, LAMY, MARIAUD, LE GAC, QUEYROUX, SABEAU

Absents : PARMENTIER (a donné procuration à MAGNOUX), SAINNEVILLE (a donné procuration à LE GAC)

Secrétaire de séance : LAMY Isabelle

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 24 mars 2016

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Présentation du BUDGET PRIMITIF COMMUNE

Le Maire présente les comptes du Budget primitif communal équilibré ainsi :

- Fonctionnement (Dépenses et Recettes) : 935 102.80 €
- Investissement : (Dépenses et Recettes) : 835 360.30 €

Le Budget primitif COMMUNAL est voté à l'unanimité

Présentation du BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Le Maire présente les comptes du Budget primitif communal équilibré ainsi :

- Fonctionnement (Dépenses et Recettes) : 53 090.95 €
- Investissement : (Dépenses et Recettes) : 88 537.73 €

Le Budget primitif ASSAINISSEMENT est voté à l'unanimité

Présentation du BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT

Le Maire présente les comptes du Budget primitif Lotissement équilibré ainsi :

- Fonctionnement (Dépenses et Recettes) : 302 247.57 €
- Investissement : (Dépenses et Recettes) : 302 237.57 €

Le Budget primitif LOTISSEMENT est voté à l'unanimité

Vote des 3 taxes

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de voter les taux d'imposition des 3 taxes validées par la commission des finances pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de voter les taux d'imposition des 3 taxes locales, comme suit :

- Taxe d'habitation : 5.57 %
- Taxe foncière (bâti) : 10.65 %
- Taxe foncières (non bâti) : 63.42 %

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes :

BIBLIOTHEQUE CENTRALE DE PRET	80.00
COLLEGE DE CORREZE	150.00
COMICE AGRICOLE CANTONAL	75.00
JEUNESSE MUSICALE DE FRANCE (JMF)	100.00
PREVENTION ROUTIERE	50.00
USEP	50.00
ANACR	100.00
PEP 19	100.00
Sapeurs-pompiers de Montagnac	300.00
Association « LES MOM'EDIERES »	2909.00
Association « l'Arche des Petits Loups » M.A.M.	2400.00
Coopérative scolaire Ecole d'EYREIN	400.00
Association des parents d'élèves du R.P.I.	400.00
F.R.E.J.P. (Club de football d'EYREIN)	1200.00
Société de CHASSE D'EYREIN	100.00
Club du 3 ^{ème} âge « LES REVEILLES »	100.00
Association « LA JUGIA »	100.00

Admission en non-valeur

Le Maire informe l'assemblée d'un état des restes à recouvrer en Assainissement dressé par la Trésorerie de Corrèze,

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement, il propose au Conseil Municipal de les admettre en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de mettre en non-valeur, sur le Budget Assainissement de l'exercice 2016 les sommes ci-après pour un total de 1814.00 € :

• 2011 R-1-15	BLANCHISSERIE VANWYNS.	850.00 €
• 2012 R-1-138	TAVERNIER SYLVETTE	57.00 €
• 2012 R-1-15	BLANCHISSERIE GESER-L	850.00 €
• 2013 R-1-139	TAVERNIER SYLVETTE	57.00 €
	TOTAL	1 814.00 €

AFFAIRES DIVERSES

Travaux en cours:

Le maire informe l'assemblée de l'avancement des travaux de restructuration de la mairie.

La pose du Retable de l'Eglise n'a pas encore eu lieu car l'humidité des murs persiste.

Le plafond peint est prêt et sera posé prochainement.

Guide du Pays de Tulle

Le Maire présente le « Guide du Pays de Tulle » qui nous propose d'y inclure une publicité sur la commune (hébergement, associations, patrimoine, entreprises, artisans, tourisme...).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la publicité, soit ½ page, moyennant la somme de 490.00 € HT pour 2 ans.

QUESTIONS DIVERSES

F. SABEAU : informe l'assemblée que l'ouverture de la pêche à l'Etang de la Chèze s'est bien

déroulée. 50 kg de truites ont été lâchés dans l'Etang.

Un concours de pêche à l'Etang de la Chèze aura lieu le dimanche 15 mai, à cette occasion une paella sera préparée sur place.

B. GORSE : fait part à l'assemblée du compte rendu de la dernière réunion de Tulle Agglo concernant le vote du budget.

Il rappelle que les habitants de la Guirande se plaignent que beaucoup d'automobilistes ne respectent pas les panneaux de limitation de vitesse.

Le Maire répond qu'il va demander à la gendarmerie de faire de la prévention dans la traversée du village.

C. BOURGEADE : signale la dangerosité des automobilistes qui empruntent très souvent, et à grande vitesse, le délaissé qui passe devant sa maison pour aller à la Ganotte.

Le Maire répond qu'il va faire poser un panneau « *Interdit sauf riverain* »

La séance est levée à 20h25